

# MANDAT CS65 pour le CN du 15-16/01/2026

Ce mandat proposé par le Conseil Syndical des Hautes Pyrénées est articulé en 3 parties.

## DIRECTION

Le 65 est un département très rural, caractérisé par un nombre important de petites écoles. Le conseil syndical des Hautes Pyrénées déplore chaque année le nombre de jour de décharges de direction non assurées pour les écoles de moins de 4 classes. L'enquête départementale que nous avons réalisée l'année passée auprès de ces établissements montre qu'il a manqué 7,5 ETP pour simplement compenser LE DEFICIT DE JOURNEES DE REMPLACEMENTS lié aux décharges des petites directions (seulement le déficit !!!). Dans de nombreux départements, la carte scolaire prévoit des postes spécifiques pour assurer les décharges de direction. Chez nous, malgré nos demandes réitérées depuis des années, ce n'est pas le cas et la DSSEN réalise sur le dos des collègues directeurs-trices et chargé-es d'école une économie totalement injuste et illégale. Les collègues concernés ont écrit à la DASEN pour demander, a minima, un défraiement en heures supplémentaires, ce qui a été refusé.

Le CS65 demande à l'équipe nationale d'intervenir au niveau ministériel pour que la loi soit respectée sur tout le territoire et qu'à l'avenir, les jours de décharges soient TOUS assurés dans les termes de la loi.

## TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Lors de la carte scolaire 2025, la DASEN a ouvert 3 postes de remplacement sur notre département, ce qui est largement insuffisant pour absorber tous les besoins en plus des problèmes spécifiques des décharges de direction. Cette année encore, devant le manque criant de moyens de remplacement, le problème va se poser à nouveau. La section 65 suit attentivement le dossier mais souhaite un accompagnement pour agir.

Devant cette situation qui nécessiterait un recours systématique au tribunal administratif et plus généralement pour tous les problèmes qui peuvent être traités par la juridiction, l'équipe du 65 demande une formation technique sur les recours en TA.

## CRPE LANGUE RÉGIONALE

Le CS des Hautes Pyrénées souhaite enfin attirer l'attention du CN sur la question du nouveau CRPE langue régionale.

La maquette en construction prévoit un nombre d'heures de formation très insuffisant en LVR. Ce volume horaire ne permettra pas de former correctement les futurs PE, en langue comme dans l'enseignement des disciplines non linguistiques.

Nous demandons que lors des prochaines rencontres avec le MEN cette question soit prioritaire dans les négociations.

Mercés a tots de la vosta escota !